

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Musicologie

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Histoire, mémoire, patrimoine, langage (HMPL)

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Musicologie* de l'Université de Rouen, attachée au champ de formation *Histoire, mémoire, patrimoine, langage* de l'université et dispensée sur le site de Mont-Saint-Aignan, est organisée en trois parcours:

- 1- *Parcours général,*
- 2- *Musicien interprète,*
- 3- *Métiers du son,*

Pour le parcours *Musicien interprète*, la formation est assurée en partenariat avec le(s) Conservatoire(s) Nationaux de Région de Rouen ou de Caen.

La formation scientifique du parcours *Métier du son* est dispensée en partenariat avec l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences et techniques de l'université.

## Synthèse de l'évaluation

Les objectifs de chacun des parcours sont clairement définis et sont associés à une volonté d'exigence des enseignements dispensés qui permet aux étudiants de se forger une culture et une technique musicale de qualité. Une partie des licenciés est ainsi bien préparée à poursuivre leurs études en master.

La présence d'un ensemble de disciplines commun aux trois parcours dont les objectifs diffèrent permet des croisements riches et vivants entre les étudiants de chacun d'eux, aux profils variés.

L'équipe d'encadrement est engagée dans le développement des enseignements numériques.

Consciente de la déperdition importante d'étudiants dès les premières années d'études, l'équipe pédagogique déploie de notables efforts de communication sur les contenus de la formation auprès des candidats à l'entrée pour éviter les erreurs d'orientation et partant, tenter à la fois de recruter des étudiants plus en phase avec la formation et donc plus « fidèles ».

Toutefois, la mise en œuvre du suivi des diplômés n'est pas une préoccupation de la formation alors même que deux des trois parcours de la licence, *Musicien interprète* et *Métiers du son*, ont une vocation - revendiquée - de préparer à l'entrée dans des institutions supérieures de type conservatoires étrangers pour l'un, Ecole nationale Louis Lumière pour l'autre : sur ce sujet, le dossier reste imprécis, notamment en données chiffrées et présente une enquête portant sur une seule promotion déjà ancienne. Il conviendra de mettre en place un dispositif plus efficace de suivi des diplômés, notamment pour ces deux parcours, pour permettre d'adapter le contenu des enseignements selon le constat des poursuites d'études dans ces institutions supérieures.

Pour le parcours *Musicien interprète*, il est nécessaire de mettre en œuvre la création d'un « vrai » pôle d'enseignement supérieur, par exemple en partenariat avec un pôle supérieur déjà existant, pour placer l'enseignement artistique professionnel au niveau de l'enseignement supérieur et ouvrir la voie à la délivrance du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), ce qui placera l'évaluation de cette partie du parcours sous la tutelle des services compétents du Ministère de la Culture et de la Communication et sera sans ambiguïté de niveau pour les étudiants concernés.

La place de l'international, notamment les échanges, est à encourager, tout comme l'enseignement des langues vivantes.

La place de la professionnalisation, notamment par l'offre de stage pour le *Parcours général*, est à développer.

La participation de l'étudiant dans le pilotage de la formation, en particulier au travers du conseil de perfectionnement, doit être rapidement mise en œuvre et/ou élargie.

Enfin, l'encadrement et l'accompagnement des étudiants, notamment les plus en difficulté, ainsi que le projet professionnel sont à encourager.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence Musicologie est rattachée au champ de formation Histoire, mémoire, patrimoine, langage.</p> <p>La formation est organisée de façon à fournir des savoir-faire généralistes et des compétences propres à la discipline (enseignements historiques, enseignements techniques musicaux, enseignements méthodologiques) progressivement tout au long des trois années d'études. A ce tronc commun s'ajoutent selon les parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours 1 <i>Parcours général</i> : ouverture sur la pratique musicale,</li> <li>- parcours 2 <i>Musicien interprète</i> : formation d'interprète en partenariat avec le(s) conservatoire(s),</li> <li>- parcours 3 <i>Métiers du son</i> : formation scientifique en partenariat avec l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences et techniques + stages professionnels.</li> </ul> <p>La licence présente des spécificités, notamment l'ouverture à la nouvelle musicologie (jazz, rock, film, ...).</p> <p>Les objectifs de chacun des parcours sont clairement définis.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Membre de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Normandie Université, l'Université de Rouen est la seule sur le site à proposer la licence de <i>Musicologie</i> ; qui plus est, le parcours spécifique <i>Musicien interprète</i> est unique dans l'environnement des trois ex-régions limitrophes que sont la Basse et Haute-Normandie et la Picardie.</p> <p>Le parcours <i>Métiers du son</i> est présenté comme unique en France, ce qui est vrai dans le strict contexte d'une licence de <i>Musicologie</i>-parcours <i>Métiers du son</i>, mais ne doit pas occulter pour autant l'exemple de la double licence de l'Université Paris-Sorbonne et l'Université Pierre-et-Marie-Curie qui prépare également aux métiers du son en complément d'une licence de Musique et musicologie.</p> <p>La formation est adossée à deux équipes d'accueil du site, le GRHIS (Groupe de Recherche d'Histoire EA 3831) et le CEREdi (Centre d'Etudes et de Recherche Editer/interpréter EA 3229).</p> <p>Elle a noué des partenariats avec les institutions en proximité que sont les Conservatoires à rayonnement régional (CRR) de Rouen et de Caen, l'Opéra de Rouen et la Maison de l'Université de Rouen (en particulier la radio de cet établissement) ainsi qu'avec l'Abbaye de Royaumont dans le cadre du projet Dezède, programme de recherche qui vise à l'élaboration d'une base de données sur l'histoire et les archives du concert en France depuis le XVIIIe siècle. Un rapprochement avec la Schola Cantorum à Paris est envisagé.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La formation est dispensée par une équipe pédagogique importante comprenant 27 enseignants de l'établissement, 10 professionnels, un lecteur et deux doctorants contractuels en mission d'enseignement, soit 40 personnes dont 10 sont plus spécialement impliquées dans l'encadrement de la formation. Dans cette équipe, on compte également les enseignants de l'UFR Sciences et Techniques requis pour le parcours <i>Métiers du son</i> et quelques-uns des enseignants des deux conservatoires partenaires pour le parcours <i>Musicien interprète</i>. Toutefois, le dossier donne très peu ou pas de précisions sur les titres et les disciplines enseignées par chacun des</p>

	<p>membres de l'équipe.</p> <p>Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont rattachés à l'Université de Rouen et dépendent des deux équipes d'accueil susmentionnées.</p> <p>L'équipe se réunit au moins une fois par an pour le pilotage de la formation, en plus des échanges de mails réguliers.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La licence de <i>Musicologie</i> connaît une très importante déperdition d'étudiants entre L1 et L2, supérieur à 50 %, quelles que soient les années considérées ; il est même précisé que plusieurs étudiants « décrochent » dans les six premières semaines.</p> <p>Le taux de réussite est satisfaisant rapporté aux nombres d'étudiants en L3, mais il est faible au regard du nombre d'étudiants de cette même promotion inscrits en L1 qui passe, sur deux années, de 114 entrés en 2010-11 à 31 sortis diplômés en 2012-13 ou encore de 144 entrés en 2011-12 à 34 sortis diplômés en 2013-14.</p> <p>C'est pour cette raison que l'équipe réalise beaucoup d'efforts de communication déjà mentionnés pour informer préalablement à leur inscription les candidats potentiels sur les contenus et objectifs pour en espérer un recrutement plus adapté à la formation.</p> <p>82 % des L3 diplômés poursuivent en master (Recherche ou <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)</i>).</p> <p>Les données d'enquêtes sur l'insertion professionnelle sont non significatives (une seule année enquêtée).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche est présente dans le descriptif des parcours à hauteur de ce qui peut être attendu en licence : cours méthodologiques, adossement à la recherche des cours disciplinaires dispensés par des enseignants-chercheurs qui sont au fait des dernières évolutions dans de nombreux domaines (musicologie, gravure notamment), proximité de deux équipes d'accueil actives sur le site : GRHIS et CEREdi. On note la participation d'étudiants à une journée d'étude annuelle.</p> <p>La place accordée à la recherche est avant tout liée aux enseignements dispensés.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est présente dans le parcours <i>Métiers du son</i> - par le biais de mini-stages en L1 et L2 avec la Maison de l'Université et d'un stage long en entreprise en L3 afin de familiariser les étudiants avec le monde professionnel dans lequel ils devront s'insérer - et dans le parcours <i>Musicien interprète</i> - assurée essentiellement par le(s) conservatoire(s) partenaire(s) -mais le dossier s'étend assez peu sur ce point, notamment pour le parcours général.</p> <p>La fiche RNCP, claire dans son ensemble, mentionne toutefois un parcours « Pôle supérieur » pourtant non habilité par le Ministère de la Culture et de la communication à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), caractéristique première d'un pôle supérieur.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Pour le parcours <i>Métiers du son</i>, il est prévu plusieurs mini-stages en L1 et L2 dont la durée n'est pas précisée dans le dossier, et un stage long (quatre semaines au moins) en L3 avec rendu de mémoire incluant un compte rendu du stage. Rien n'est précisé pour les autres parcours, ce qui laisse entendre qu'aucun stage n'est spécifiquement prévu pour eux.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est insuffisamment développée dans le dossier, sans données chiffrées ; la formation est inscrite au service des relations internationales (SRI) de l'université et bénéficie du dispositif ERASMUS ; des conventions ont été signées avec des universités étrangères non précisées. La formation accueille parfois des étudiants étrangers (surtout sud-américains) : il n'est toutefois pas indiqué combien d'étudiants décident de poursuivre une partie de leurs études à l'étranger ni combien d'étudiants étrangers suivent la licence à Rouen.</p> <p>L'enseignement des langues vivantes est mentionné sur les trois années de licence sans autre précision.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Beaucoup d'efforts sont indiqués en faveur de l'information des candidats à l'inscription : semaine portes-ouvertes, film explicatif et promotionnel...</p> <p>Les modalités de recrutement de la licence de musicologie sont classiques : accessible à tout titulaire du baccalauréat par le biais de l'admission post baccalauréat (APB), elle est largement ouverte en <i>Parcours général</i> et plus sélective dans les deux autres parcours afin de prévenir contre les risques d'échec.</p> <p>Des passerelles existent entre les trois parcours de la licence (surtout vers le <i>Parcours général</i>, mais dans l'autre sens également) ; l'accueil en cours de Licence 2 ou 3 est possible pour des étudiants provenant d'Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ou de formation au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans le parcours <i>Métiers du son</i>.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite prennent la forme de tutorats en marge des enseignements techniques (formation de l'oreille, écriture, accompagnement au piano, informatique musicale) et par la disponibilité des enseignants à la demande des étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements se font avant tout en présentiel. Les enseignants recourent éventuellement aux outils numériques lors de leurs cours.</p> <p>Les enseignements du parcours <i>Métiers du son</i> mettent délibérément l'accent sur l'usage du numérique : informatique en L2 et L3, techniques du son en L3.</p> <p>La préparation au C2i (Certificat Informatique et Internet) est assurée pour tous les parcours.</p> <p>L'usage du numérique s'accroît depuis 2012 avec un enseignement de méthodologie en L2 et L3 et le développement d'une application web à l'université.</p> <p>Toutefois, le dossier de présentation de la licence ne mentionne pas explicitement les modalités d'enseignement.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dossier n'explique pas en quoi consiste l'évaluation des étudiants et renvoie au dossier Champ de formation qui indique simplement que le contrôle continu est mis en place dans toutes les licences de ce champ.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier n'explique pas en quoi consiste le suivi de l'acquisition des compétences et renvoie au dossier Champ. L'annexe descriptive au diplôme est fournie en annexe, sans analyse des modalités de suivi de l'acquisition des compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier n'explique pas en quoi consiste le suivi des diplômés qui n'existe pas véritablement. Sans données chiffrées, il est indiqué que les licenciés poursuivent leurs études à l'Université de Rouen.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Récemment créé (février 2015), le Conseil de perfectionnement, qui se réunira en plus du Conseil paritaire et des jurys deux fois par an, est peu décrit dans le dossier et sa composition à peine ébauchée (« des » délégués étudiants de la licence) ; aucune information sur ses travaux et leur incidence sur la formation n'est communiquée.</p>

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.